

Centre et régions en Mauritanie

In: Revue du monde musulman et de la Méditerranée, N°54, 1989. pp. 149-160.

Citer ce document / Cite this document :

Ould El Hacem Moctar. Centre et régions en Mauritanie. In: Revue du monde musulman et de la Méditerranée, N°54, 1989. pp. 149-160.

doi : 10.3406/remmm.1989.2322

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remmm_0997-1327_1989_num_54_1_2322

Moctar Ould EL HACEN

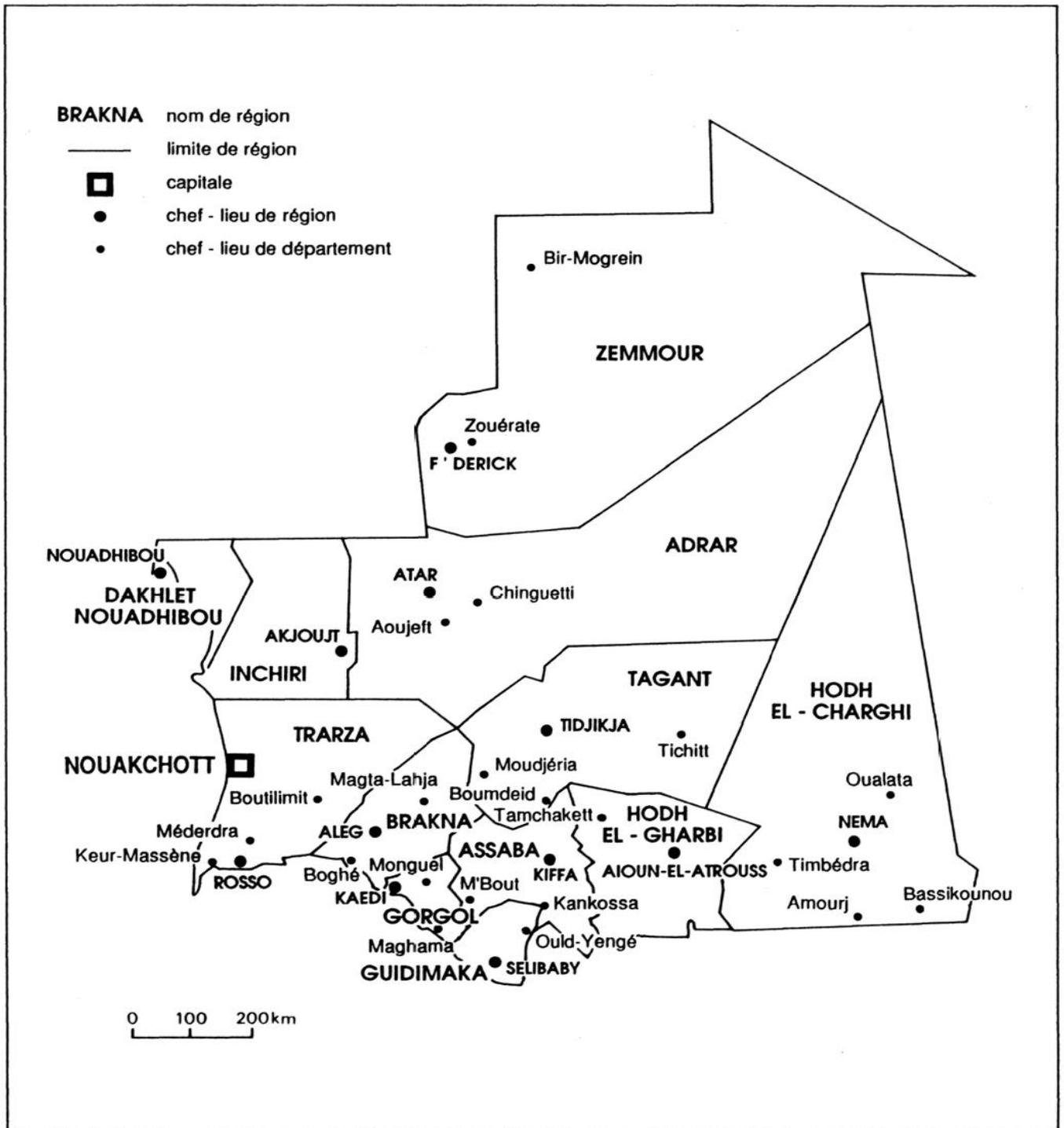
CENTRE ET RÉGIONS EN MAURITANIE

La carte administrative de la Mauritanie actuelle présente un découpage en douze régions, plus un district, celui de la capitale. Cette régionalisation est la conséquence de transformations socio-économiques profondes qu'a connues le pays depuis son indépendance en 1960. Cependant les notions de région et de régionalisation chez les Maures sont beaucoup plus anciennes et trouvent leur origine dans la tradition de gestion commune de l'espace pastoral. Cette contribution permettra de mieux saisir l'origine des régions actuelles, leur vocation ou, dans le cas contraire, l'inadéquation, quant à la répartition de la population et des activités économiques.

I. LES APPELLATIONS TERRITORIALES PRÉCOLONIALES EN MAURITANIE

La tradition maure avait depuis longtemps popularisé des appellations territoriales dont beaucoup aujourd'hui n'ont aucun contenu administratif. Ces appellations se limitaient à des aires restreintes parfois physiquement homogènes. Ainsi l'espace maure était divisé de la manière suivante :

- La « Guebla » qui correspondait *grossomodo* aux limites des régions administratives actuelles du Trarza et du Brakna dans le sud-ouest du pays. Cette aire était réputée pour ses excellents pâturages et ses céréales abondantes.
- « Essahel » ou la côte atlantique, région inhospitalière où seuls subsistaient les groupes Imraguen ou les Ehel Bouhoubeyni avec les maigres ressources d'une pêche artisanale.



Carte administrative de la Mauritanie

- Le « Tell » ou « Ehel Adrar » contrée comprenant les régions désertiques nord du Tiris Zemmour, de l'Adrar et de l'Inchiri. C'était une aire d'élevage avec grand nomadisme allant du sud de l'oued Draa (Maroc) jusqu'aux plaines de l'Inchiri. Plusieurs villes caravanières comme Ouadane, Chinguetti ont connu une apogée sans précédent dans le cadre du commerce transsaharien.

La culture du palmier dattier est très ancienne et les eaux s'accumulant au pied des falaises permettent des cultures de céréales.

- Au centre « le Teguanit » correspond environ à l'actuelle région du Tagant et ses abords immédiats. C'est une région d'oasis verdoyantes.

- « Le Charg » correspond à la cuvette du Hodh et ayant comme limite à l'est, l'Azawad, aire Touareg. C'était une grande zone d'élevage ayant connu elle aussi une activité commerciale importante avec l'apogée de Koumbi Saleh, Tichitt ou encore Oualata.

- Enfin aux abords de la vallée du fleuve Sénégal le Bilad Assudan ou « pays des noirs », est une zone de culture de décrue peuplée en majorité de sédentaires.

Cependant les limites de ces aires étaient mal définies et on ne peut aujourd'hui en tracer les contours comme pour les divisions administratives. Cette configuration du territoire reste présente malgré tout dans l'esprit de la plupart des Mauritanien où l'on parle de tel individu comme étant originaire du Charg, du Tell ou de la Guebla.

Les Émirats, seul degré d'unité politique qu'a connu le pays avant la colonisation, avaient comme base territoriale ces espaces restreints¹.

L'administration coloniale dès sa mise en place en Mauritanie a tenu compte de cette situation dans la division du territoire en circonscriptions administratives (décret du 18 octobre 1904). Elle tenait aussi compte des déplacements des populations avant qu'elles ne se sédentarisent massivement aujourd'hui. L'important à l'époque était de mieux contrôler ces populations nomades échappant alors à tout contrôle administratif. Cette régionalisation partielle voulait faire de l'élevage la vocation principale pour des régions qui pouvaient approvisionner en viande la zone soudanienne (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire). Cette fonction stimulera à la fois le commerce, activité noble chez les Maures, et dans une certaine mesure l'agriculture.

II. ESPACE NATIONAL ET ESPACE RÉGIONAL

1. Transformations socio-économiques et problèmes d'aménagement des régions

La Mauritanie connaît depuis l'indépendance une restructuration sans précédent de son peuplement qui se traduit à la fois par une transformation profonde des modes de vie des populations et par une redistribution spatiale de celles-ci. Cette évolution démographique est la conséquence de transformations socio-économiques qui ont profondément marqué la géographie du pays. Conséquence de son développement minier : dès les premières années de l'indépendance, une population nombreuse s'est concentrée dans les pôles urbains comme Zouerate, Nouadhibou mais surtout à Nouakchott. Entre 1962 et 1970 ces trois villes ont connu une croissance rapide qui a fait doubler leur population. Les activités éco-

nomiques de ces villes sont à l'origine de cette croissance urbaine. D'autres centres urbains comme Aïoun, Néma ou Boghé ont connu une croissance modérée (5 700 à 6 900 habitants pour cette dernière ville). Cependant la création de Nouakchott en 1957 comme capitale politique et économique aura pour conséquence d'attirer le quart de la population totale du pays et la moitié de la population urbaine. Le processus d'urbanisation s'est trouvé brutalement précipité par la succession d'années de sécheresse de la décennie 1970. Cette contrainte climatique accompagnée d'une désertification accrue (6 km/an) s'est traduite par une sédentarisation à grande échelle des nomades, un exode rural alimentant la croissance urbaine de plusieurs villes et un remodelage complet de la répartition spatiale de la population qui désormais se concentre pour les deux tiers au sud du 18^e parallèle nord. La sédentarisation a touché toutes les régions du pays entraînant une diminution progressive et continue de la population nomade (tableau n° 1).

Tableau 1
Population urbaine et population rurale
Évolution 1965-1988

| | 1965 | 1977 | 1988 |
|--------------------|-------|-------|------|
| Urbains | 9,1% | 21,6% | 41% |
| Ruraux sédentaires | 17,6% | 42,0% | 47% |
| Ruraux nomades | 73,3% | 36,4% | 12% |

Source : DSCN.

Le nombre des nomades recensés varie d'une région à une autre. Les régions Est et Sud du pays concentrent à elles seules environ 80% des nomades. Cependant que dans la région Nord particulièrement le Tiris Zemmour et Dakhlet Nouadhibou, on n'en dénombre qu'un faible nombre. Les flux migratoires inter-régionaux sont induits par l'attraction des centres en fonction de leurs activités. Ainsi le district de la capitale et Dakhlet Nouadhibou enregistrent les taux d'accroissement annuels les plus élevés (voir tableau n° 2) ainsi que les flux migratoires les plus importants.

Tableau 2
Évolution de la population par région
de 1977 à 1988

| Régions | janvier 1977 | avril 1988 | Taux d'accroissement annuel moyen |
|------------------------|--------------|------------|-----------------------------------|
| District de Nouakchott | 134 704 | 387 802 | 9,8 |
| Hodh Echarghy | 156 721 | 208 386 | 2,6 |
| Hodh El Ghaby | 124 194 | 152 329 | 1,8 |
| Assaba | 129 162 | 161 307 | 2,0 |
| Gorgol | 149 432 | 179 718 | 1,6 |
| Brakna | 151 353 | 185 883 | 1,8 |
| Trarza | 216 008 | 200 592 | - 0,7 |
| Adrar | 55 354 | 60 633 | 1 |
| Dakhlet Nouadhibou | 23 526 | 61 799 | 8,9 |
| Tagant | 74 980 | 65 255 | - 1,2 |
| Guidimakha | 83 231 | 116 676 | 3,0 |
| Tiris Zemmour | 22 554 | 33 741 | 3,6 |
| Inchiri | 17 611 | 13 635 | - 2,2 |
| Total | 1 338 830 | 1 827 756 | 2,8 |

Source : DSCN.

Entre 1972 et 1977, 16 994 personnes ont ainsi quitté le Trarza pour venir s'installer à Nouakchott (recensement 1977). Au cours de la même période 9 571 personnes ont émigré de la région du Brakna vers Nouakchott. Ces deux régions, proches de la capitale, constituent en fait des régions fortement pourvoyeuses des migrants. La « route de l'espoir » a accéléré cet exode rural, facilitant ainsi les migrations dans les autres régions telles que l'Assaba, ou encore les deux Hodh. Le migrant se fixe toujours dans un premier temps dans le chef-lieu de sa région. Mais dans un deuxième mouvement, les hommes à la recherche d'un emploi (accompagnés ou non de leur famille) se fixent dans d'autres centres économiquement plus dynamiques. Il est évident alors que si les chefs-lieux régionaux pouvaient offrir de meilleures activités, les migrations seraient sans doute atténuées vers Nouakchott et la population beaucoup mieux répartie entre régions, évitant que des régions enregistrent de fortes densités tandis que d'autres restent sous peuplées : ainsi, la vallée du fleuve Sénégal (le Trarza, le Brakna, le Gorgol et le Guidimakha) regroupe 37,2% de la population totale du pays avec une densité moyenne de 4,8 ht/km² (densité nationale 1,3 ht/km²) tandis que trois autres régions du Nord (Dakhlet Nouadhibou, Tiris, Zemmour et l'Inchiri) n'enregistrent qu'une densité moyenne de 0,2 ht/km².

La répartition totale du pays à l'intérieur des espaces régionaux en 1988 est la suivante :

| | | | |
|-----------------------------|-------|-------------------------|-------|
| — Deux Hodh + Assaba . | 28,6% | — Gorgol + Guidimakha | 16,2% |
| — Nouakchott | 21,2% | — Le Nord (y compris le | |
| — Brakna + Trarza | 21,0% | Tagant) | 13,0% |

A elle seule la ville de Nouakchott concentre une population égale à celle des deux régions les plus peuplées de Mauritanie.

La période de 1977-1985 a connu un renforcement des zones urbaines denses au détriment des zones les plus faiblement peuplées, ce qui n'a fait qu'accroître encore les disparités régionales. En 1962 avec une population de 9 528 habitants, Atar, chef-lieu de l'Adrar, était la ville la plus peuplée de Mauritanie, suivie de Kaédi avec 9 197 habitants. En 1988 ce paysage a complètement changé puisque Nouakchott est passée de 5 807 habitants en 1962 à 387 802 habitants aujourd'hui. Nouadhibou devient la deuxième ville du pays suivie de Kaédi, Kiffa puis Rosso. Sédentarisation, croissance urbaine et disparités régionales, autant de facteurs qui handicapent l'aménagement des régions en Mauritanie.

Outre ces facteurs l'espace mauritanien est confronté à deux problèmes majeurs :

a. Problèmes d'environnement et d'éco-système

Aux aléas pluviométriques et à l'évaporation s'ajoute la nature même du territoire : désertique et étendu.

Mais le phénomène le plus grave de ces dix dernières années a été la surexploitation du couvert forestier jointe à l'insuffisance manifeste de l'effort en plantations arboricoles : la superficie des forêts sur la même période a connu une réduction de 50%, essentiellement dans la zone sahélienne, qui abrite les deux tiers de la population.

Aux causes écoclimatiques s'ajoutent les causes socio-économiques à travers la pression humaine et animale avec application de techniques d'exploitation non appropriées et usage abusif du bois de chauffe. Cela s'est traduit dans toutes les régions (principalement autour des centres urbains) par une destabilisation des cordons dunaires qui sous les vents dominants se déplacent et menacent les sites de production et les infrastructures notamment le long de « la route de l'espoir ».

Les actions menées ont été éparses et variées d'une région à une autre : les régions nord du pays, plus touchées par l'ensablement, ont connu divers programmes de fixation de dunes, mais se sont trouvées confrontées à une insuffisance pluviométrique chronique. Quant aux régions sahéliennes, elles ont connu elles aussi de vastes programmes de lutte contre la désertification mais les populations n'ont pas été associées à ces projets. Le plan de lutte contre la désertification et ses implications régionales en cours d'exécution devront mieux prendre en compte ces données fondamentales.

b. Problèmes d'enclavement et de faiblesse des flux

En raison de l'ensablement des voies et de la faiblesse des flux de transport et des moyens publics, le réseau routier ne couvre pas tout le territoire national et place ainsi certaines localités de l'intérieur du pays dans un isolement total. Ainsi pour aller de Nouakchott à Aïn Ben Tilli, près de la frontière algérienne au Nord, il faudrait un minimum de trois jours. Le réseau actuel ne comprend que 1 686 kilomètres de routes bitumées, 710 kilomètres de routes en terre améliorée et 5 135 kilomètres de routes à l'état de pistes parfois difficiles d'accès.

Le transport aérien dessert presque tous les chefs-lieux régionaux mais il est encore trop cher pour acheminer une quelconque production locale. On voit donc comment les régions de l'intérieur du pays sont handicapées pour écouler sérieusement leurs productions maraîchère et céréalière.

Parallèlement à ces problèmes d'aménagement, la régionalisation entamée par le gouvernement depuis l'indépendance est en proie à d'autres handicaps tant sur le plan des investissements que sur le plan institutionnel.

2. Les régions, entités géographiques ou administratives ?

La Mauritanie a hérité de la colonisation un vaste territoire qui s'étend sur 1 030 700 km². A côté de l'immensité désertique du territoire il y avait aussi le manque de moyens et de personnel qualifié.

L'action administrative en Mauritanie est aussi confrontée à la survivance des structures traditionnelles, notamment les chefferies, qui exercent encore un pouvoir non négligeable sur les populations rurales. Cependant la sécheresse, l'exode des ruraux vers les villes et la mise en valeur du pays ont nécessité une nouvelle réorganisation administrative du territoire national. Ainsi à l'ancienne organisation administrative héritée de la colonisation qui comprenait cinq catégories d'autorités administratives : délégué du gouvernement, commandant de cercle, chefs de subdivision, chef de poste et chef traditionnel, a succédé une organisation territoriale à partir de 1969 comprenant des régions regroupant sous la même autorité des entités économiques beaucoup plus viables. Ainsi au premier janvier 1969 le territoire national fut divisé en sept régions (chefs-lieux : Nema, Aïoun, Kiffa, Kaédi, Aleq, Rosso, Atar), plus un district celui de la capitale. Une huitième région, celle de Dakhlet Nouadhibou, vint s'ajouter le 5 janvier 1970, tandis que quatre nouvelles régions seront créées beaucoup plus tard par décret n° 74.240 du 31-12-1974 (Tagant Guidimakha, Tiris Zemmour et Inchiri). Enfin plus récemment, en 1986, un projet de décentralisation a été élaboré et a eu comme résultat l'institution de communes (208) sur toute l'étendue du territoire national.

La « région » en Mauritanie a une double nature, elle est d'une part une circonscription administrative de l'État et d'autre part une collectivité territoriale.

Les douze régions comprennent 44 départements dont la superficie et le nombre varient d'une région à une autre. Certains départements sont à leur tour subdivisés en arrondissements, on compte ainsi 36 arrondissements inégalement répartis. Toutes ces divisions administratives serviront alors de relais à la planification voulue par l'État.

Cependant ces régions administratives comme leur nom l'indique ne présentent pas une articulation interne suffisante, comprenant par exemple des réseaux et des aires d'échanges complémentaires. Le réseau spatial voulu par l'administration éclate toujours sous l'influence d'une ville. En effet la capitale régionale en Mauritanie abrite toujours toute la gamme variée de directions départementales : Trésor, affaires économiques et sociales, agriculture, hydraulique, PTT, etc. De plus à part ces services publics, aucune société privée ne vient épauler l'État dans l'espace économique régional qu'il veut créer. Ainsi la région au vrai sens du terme reste à créer en Mauritanie, car le découpage administratif ne correspond pas du tout à une Unité géographique. On peut distinguer néanmoins de véritables régions

à base historique qui ont connu des Émirats : Brakna, Trarza, Tagant et Adrar. Cette dernière région par exemple présente tout particulièrement quelques critères d'homogénéité : population entièrement maure, système de production reflétant le mode de rapports sociaux, ensemble de plateaux au milieu d'une uniformité désertique donnant son nom à la région. Tous ces critères contribuent à l'authenticité régionale de l'Adrar, et l'on peut parler d'Adrarais en Mauritanie comme l'on peut parler en France de Normandie ou de Bretagne.

Disparités régionales

Plus graves sont les disparités régionales en Mauritanie. Pour ne parler que de superficies, les régions sont très inégales et varient de la plus petite (Guidimakha) à la plus grande (Tiris Zemmour) de 10 300 km² à 252 900 km². L'exemple de ces deux régions est très intéressant pour la comparaison entre les régions dans la mesure où le Guidimakha, région sud du pays, est parmi les régions les plus densément peuplées (4,8 ht/km²), tandis que le Tiris Zemmour, région nord du pays, est une région sous peuplée avec une densité moyenne de 0,2 ht/km². Les disparités entre ces deux régions à titre indicatif sont d'autant plus grandes que le Tiris Zemmour recèle aussi des potentialités minières énormes alors que le Guidimakha ne possède que quelques maigres ressources agro-pastorales. Toutes les régions se caractérisent ainsi par une assez forte distension de revenus par ménage (cf. tableau n° 3).

Tableau 3
Répartition des ménages selon l'importance
du revenu annuel dans trois villes secondaires de Mauritanie

| Tranches de revenus (UM/AN) | % des ménages | | | | |
|--------------------------------|--------------------------|---------------------------|-------|-------|----------|
| | Ensemble des revenus* | Revenus totaux monétaires | | | |
| | | Rosso | Kiffa | Aïoun | Ensemble |
| - 10 000 | 21,1 | 37,5 | 46,9 | 49,2 | 44,8 |
| 10 000 à 20 000 | 9,5 | 4,3 | 3,5 | 4,6 | 4,8 |
| 20 000 à 50 000 | 12,8 | 5,0 | 9,4 | 6,0 | 6,5 |
| 50 000 à 75 000 | 8,5 | 7,0 | 9,2 | 5,0 | 7,2 |
| 75 000 à 100 000 | 7,9 | 8,3 | 5,0 | 6,0 | 6,6 |
| 100 000 à 150 000 | 12,5 | 13,3 | 9,4 | 11,0 | 11,0 |
| 150 000 à 200 000 | 7,7 | — | — | — | 6,1 |
| 200 000 à 500 000 | 15,4 | 24,6 | 16,6 | 18,3 | 11,8 |
| + 500 000 | 4,6 | — | — | — | 1,2 |

* Revenus monétaires + revenus agricoles + revenus commerciaux.

Source : enquête ACA sur les villes secondaires de Mauritanie 1987 (10 UM = 1 FF environ).

Outre la faiblesse des ressources régionales, les budgets des régions sont aussi mal répartis. Ils varient de 270 151 200 ouguiyas pour Dakhlet Nouadhibou à 117 150 887 ouguiyas pour le Guidimakha. Le montant de ces budgets croît très faiblement d'année en année, il a même diminué pour certaines régions entre 1985 et 1986 (voir tableau n° 4, page suivante).

Face à ces disparités, la Mauritanie est en train d'élaborer un schéma national d'aménagement du territoire. Cependant celui-ci dans sa première présentation prend en considération beaucoup plus les zones économiques que les régions. Ainsi quatre ensembles sont considérés.

- L'ensemble 1 est constitué par la ville de Nouakchott plus un arrière-pays pouvant se développer jusqu'à la ville de Boutilimitt (150 km à l'est de la capitale). *C'est un ensemble autour duquel s'articule tout le pays.* La vocation de cet ensemble est essentiellement orientée vers le secteur tertiaire, l'administration, les services et le commerce. La petite industrie se développe lentement tandis que la pêche devrait constituer à terme la seule activité primaire significative.

- L'ensemble 2 est constitué par la vallée du fleuve et ses régions limitrophes : Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimakha. Les travaux d'aménagement de la vallée ont permis une régularisation du débit du fleuve et la mise en valeur des terres agricoles est un objectif majeur pour l'économie mauritanienne. La ruée des opérateurs privés, ces trois dernières années, vers les zones agricoles a été à l'origine d'importantes mutations dans l'organisation du territoire mauritanien.

- L'ensemble 3 à vocation agro-pastorale comprend de vastes zones de type sahélien comme les régions des deux Hodh, de l'Assaba et du Tagant. On y pratique différentes cultures pluviales ou de décrue et l'élevage y constitue l'activité essentielle.

- L'ensemble 4 forme un triangle passant par Nouadhibou, Zouerate et Atar. C'est un ensemble économique et social cohérent. L'activité actuelle de la ville de Nouadhibou partagée entre la pêche industrielle et l'exploitation du minerai provenant de Zouerate offre de nombreux emplois. Les populations de Nouadhibou et de Zouerate sont fortement liées à l'Adrar dont elles sont originaires en grande partie. L'absence de potentiel significatif de production agricole tant à Zouerate qu'à Nouadhibou et leur éloignement des régions à vocation agricole affirment encore les interrelations entre les oasis de l'Adrar et ces villes. Elles peuvent notamment être approvisionnées par les produits maraîchers de cette région.

Infrastructures régionales peu développées

Les capitales régionales en Mauritanie ne disposent pas encore de toutes les infrastructures nécessaires comme l'eau, l'électricité ou le téléphone. Ces services sont disponibles seulement pour quelques villes comme Atar, Nouadhibou, Zouerate et Kaédi. En dehors de Nouakchott et de Nouadhibou l'infrastructure hôtelière est inexistante. Dans ces conditions, il est évident que le secteur privé ne peut pas se développer dans les régions; ainsi les banques disposent bien d'un réseau embryonnaire à travers le pays mais elles ont du mal à se maintenir à l'intérieur des régions.

Des régions sous administrées

Selon le ministère de l'intérieur, en 1988 il y avait 118 administrateurs qui servaient dans treize régions. Ce nombre est insuffisant pour la bonne marche de

Tableau n° 4
Budgets régionaux en millions d'ouguiyas

| Régions | 1960 | 1970 | 1971 | 1972 | 1973 | 1975 | 1977 | 1978 | 1979 | 1980 | 1981 | 1984 | 1985 | 1986 |
|-----------------------|------|------|------|------|------|------|-------|-------|------|-------|-------|-------|-------|-------|
| H. Charguy | 20,2 | 20,2 | 29,3 | 24,2 | 22,3 | 27,4 | 24,6 | 25,7 | 27,2 | 33,2 | 31,6 | 30,8 | — | — |
| H. El Gharby | 10 | — | — | 15,3 | 11,8 | 12,6 | 16,5 | 15,9 | 19,1 | 16,9 | 15,7 | 17,5 | 19 | 18,7 |
| Assaba | 14,6 | 16,5 | 17 | 15,6 | 13,4 | 7,9 | 10,5 | 10,5 | 12,6 | 15,3 | 19,6 | 21,3 | 25,1 | 26,8 |
| Gorgol | 10,3 | — | 12,7 | 14,3 | 14 | 13,8 | 15 | 17,7 | 15,1 | 18,2 | 22,7 | 33,1 | 23,9 | 28,2 |
| Brakna | 13,4 | 15 | 14,9 | 16,1 | 17 | 11,9 | 11,1 | 13,1 | 14,6 | 15,9 | 16,1 | 18,8 | 21,3 | 23,8 |
| Trarza | 16,8 | 16,8 | 19,7 | 19,2 | 21,6 | 26,4 | 31,4 | 28,3 | — | 29,5 | 33,2 | 36,2 | 48 | 43,6 |
| Adrar | 17 | 12,9 | — | 16,2 | 17,7 | 11,5 | 13,4 | 14,7 | 17,5 | 16,1 | 16,1 | 23,6 | 17,9 | 20,2 |
| Dakhlet Nouadhibou | — | 18,1 | 20,8 | 22,6 | 26 | 30,3 | 85,1 | 154,2 | 84,3 | 85,5 | 236,3 | 270,1 | — | — |
| Tagant | × | × | × | × | × | 75 | 6,7 | 3,2 | 11 | 13,6 | 14,4 | 13,4 | — | — |
| Guidimakha | o | o | o | o | o | 5,6 | 7,7 | 7,8 | 9,8 | 9,7 | 12 | 13,1 | 11,7 | 11,8 |
| Tiris Zemmour | • | • | • | • | • | 14,1 | 14,9 | 16,8 | 19,6 | 25,3 | 24,4 | 34,4 | 32,5 | 30 |
| Inchiri | + | + | + | + | + | 4,2 | 7 | 5,3 | 7,5 | 7,6 | 6,9 | 12,9 | 12,2 | 12,1 |
| District de Nktt | 17,3 | — | — | 33,2 | 43,6 | 80,2 | 133,1 | 152,3 | — | 213,8 | 268,8 | 260,3 | 311,8 | 315,6 |

Source : J.O.

- × : Région rattachée à l'Assaba pendant ces années
- o : Région rattachée au Gorgol pendant ces années
- : Région rattachée à l'Adrar pendant ces années
- + : Région rattachée au Trarza pendant ces années

l'administration, surtout quand on connaît l'étendue des régions et la faiblesse des infrastructures dans tout le pays. Le gouverneur a pour mission de promouvoir le développement économique et social de sa région mais il est chargé également du maintien de l'ordre et de la sécurité. A vrai dire jusqu'en 1985 les problèmes de sécurité étaient plus la préoccupation des gouverneurs que le développement économique. Le budget régional dont il avait la charge allait plus dans les dépenses de fonctionnement que dans la réalisation de projets régionaux.

Le projet de décentralisation entamé depuis 1986 a pris en considération la promotion des régions en instituant les communes et en orientant plus l'action des gouverneurs vers les projets socio-économiques. Cette réforme aura sans doute pour avantage de libérer les initiatives privées et de décharger les gouverneurs de certaines tâches administratives (État-Civil, Transport) qui incombent désormais aux municipalités. Il ressort donc de cet examen que l'organisation territoriale est peu adaptée aux missions d'aménagement des régions.

III. NOUAKCHOTT ET LA POLARISATION DE L'ESPACE NATIONAL

L'histoire de Nouakchott se confond depuis l'indépendance avec celle de la Mauritanie. En effet cette ville depuis sa création en 1957 joue un véritable rôle de pôle urbain avec ses fonctions politique, administrative et commerciale. Ces conditions ont influencé aussi bien les échanges que la répartition de la population à travers tout le pays.

Crée *ex-nihilo*, Nouakchott ne s'intégrait pas au circuit des échanges interrégionaux. C'est à peine si la ville constituait une escale sur la « piste impériale » reliant Tindouf (Algérie) à Saint-Louis en passant par Atar et Akjoujt. Toutes les régions méridionales de la Mauritanie étaient desservies à partir du territoire sénégalais. Les régions orientales étaient elles aussi plus accessibles à partir du Sénégal et du Mali. Le coût de transport des produits importés était aussi faible à partir de Dakar que de Nouakchott. Située au bord de l'océan à l'opposé des axes séculaires de transport nord-sud dans le pays, rien ne laissait prévoir un destin national pour ce site. Il fallut dès lors que ce site fut choisi, consolider les fonctions économique et politique de la capitale et les entités régionales éloignées devaient être reliées à la capitale par des routes goudronnées. Ainsi avec la route Nouakchott — Rosso et la « Route de l'espoir », la capitale serait en mesure d'approvisionner une grande partie du pays, soit cinq régions : le Trarza, le Brakna, l'Assaba et les deux Hodhs. Ces dernières purent aussi à leur tour approvisionner la capitale en produits d'élevage et de ce fait détourner le trafic du bétail qui passait auparavant à travers le Mali vers la Côte d'Ivoire. A travers ces routes reliant les régions à la capitale, les populations de l'intérieur du pays en proie à la sécheresse ont afflué vers la ville : sur un ensemble des flux migratoires évalué à 550 000 personnes, de 1972 à 1977 Nouakchott en a absorbé les deux tiers.

La capitale est ainsi devenue la principale ville de Mauritanie au carrefour de trois routes nationales, abritant plus de 500 000 habitants. Aujourd'hui son importance économique ne cesse de s'affirmer notamment avec l'achèvement en 1987 d'un port en eau profonde qui permettra à la ville de s'ouvrir davantage vers l'extérieur et d'approvisionner régulièrement les autres villes de l'intérieur. Le développement des infrastructures liées à ce port (pêche, réparations navales,

entrepôts) sont autant de facteurs à développer pour la promotion économique de la ville.

CONCLUSION

Au-delà de cet aperçu sur les réalités régionales en Mauritanie, on notera que la régionalisation reste fragile et souffre d'un manque de décentralisation effective. Bien qu'ancrée dans l'esprit des populations, l'appartenance régionale n'est pas encore synonyme de promotion économique aussi bien pour les habitants des régions que pour l'État. Aucun plan de développement régional n'a été adopté dans telle ou telle région depuis l'indépendance de la Mauritanie. La conscience régionale en Mauritanie reste liée à des considérations d'ordre politique mais ne s'est encore jamais traduite en une solidarité pour le développement économique local.

Note

1. Cf. dans ce même numéro l'article de Muhammed Al Muhtar W. As-Sa'd (N.D.P.R.B.).

BIBLIOGRAPHIE

- NIEWIADOWSKI Didier, *Organisation administrative de la RIM*, E.N.A., Nouakchott, 1977.
EL HACEN Ould Moctar, *Région et crise régionale : l'exemple de l'Adrar mauritanien*, thèse de doctorat, Institut de géographie, Université de Rouen, janvier 1988, 250 p.
PLAN DIRECTEUR DE NOUAKCHOTT, direction de l'urbanisme, ministère de l'équipement, 1987.
RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION, 1977, vol. I et II, Direction de la statistique, ministère de l'économie et des finances, RIM.
RECENSEMENT DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT, 1988, résultats provisoires, DSCN, ministère du plan et de l'emploi.
STASZACK Jean-François, *Le goudron dans la brousse*, mémoire de maîtrise, Université Paris Sorbonne, 1987, 268 p.